

Nombre des conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM
Tél. 03 88 86 97 04

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Vanessa MACK, Dominique BEDELL
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ,
Michèle KUHN, André LARTIGUE, Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert
MOSSER, Grégory OLIVAS, Cécile SCHABER, Aurélia SUSS, Stéphane WOLFF,
Christian ZACHER.

Absents excusés : M. Christian PARIS, donnant procuration à Mme Cinthya HIRSCH

23-09/050 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne Mme Cinthya HIRSCH, conseillère municipale, secrétaire de séance.

23-09/051 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

23-09/052 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

23-09/053 – PROJET DE PHOTOVOLTAÏQUES GRAVIERE DU RHIN - PRESENTATION :

Le Maire présente au Conseil Municipal M. Maxime FEFFER, Chef de projets et Mme Sarah Kellou, Consultante Avocate Environnement et Construction pour Vent d'Est.

Ils ont fait une présentation du développement du projet de parc photovoltaïque flottant sur la gravière du Rhin.

Le diaporama de la présentation est joint au présent procès-verbal.

23-09/054 – COMMISSION LOCALES DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – RAPPORTS :

Approbation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le 26 juin 2023, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie sous la présidence de Francis Laas et la vice-présidente de Bénédicte Klöpffer pour procéder à l'appréciation des transferts de charge et des évolutions des attributions de compensation des domaines suivants :

- Installation des Recharges de Véhicules Electriques (IRVE)
- Voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2023 tels qu'ils ont été adoptés par la commission.

VU l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant création de la CLECT ; la délibération du 2 décembre 2020 portant composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la délibération en date du 7 juin 2021 désignant le changement de représentant de la commune de Neuhaeusel à la CLECT ;

VU les conclusions de ladite commission réunie le 26 juin 2023, relatives aux nouvelles charges transférées des communes membres de la Communauté de communes du Pays Rhénan à cette date ;

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre du Pays Rhénan de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges ;

CONSIDERANT l'avis favorable donné par la commission le 26 juin 2023 ;

CONSIDERANT que les rapports sont transmis à chaque commune membre de la Communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la Communauté de communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le contenu et les conclusions des rapports de la commission d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2023 tels qu'annexés à la présente délibération ;
- charge le Maire d'informer le Président de la Communauté de communes de la décision de son Conseil Municipal.

23-09/055 – CLUB DE TIR – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Club de Tir a obtenu l'inscription de douzes jeunes licenciés au championnat de France à Montbéliard du 26 au 29 mai 2023 et présente la demande de subvention exceptionnelle.

Le budget prévisionnel des dépenses est estimé à 1 315,00 €.

Le Maire a proposé 3 montants, 500 €, 750 € et 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 contre,

- accorde au Club de Tir une subvention exceptionnelle de 750 € pour récompenser les bons résultats durant toute la saison écoulée,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

23-09/056 – AVA – DEMANDE DE NUMEROTATION DES HABITATIONS - CAMPS :

L'association AVA Habitat et Nomadisme nous sollicite dans le cadre de leur mission « Aide et Conseil » afin qu'une numérotation soit attribuée aux foyers vivant à l'arrière de la rue des Champs et de la rue Goethe ceci afin de pouvoir retrouver facilement les foyers en cas d'urgence. D'ailleurs l'Etat demande à toutes les communes de référencer chaque habitation dans un fichier national (data.gouv).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- créé la numérotation à la suite des numéros existants pour la rue Goethe et la rue des Champs,
- demande aux intéressés d'effectuer toutes les démarches administratives auprès des différents services (AVA interviendra dans ce domaine),
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

23-09/057 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - RENOUELEMENT :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une nouvelle composition de la Commission de Contrôle des listes électorales.

La Commune ayant eu 2 listes lors des élections de 2020, la règle suivante s'applique :

- 3 conseillers issus de la liste majoritaire,
- 2 conseillers issus de la liste d'opposition.

Les nouveaux membres composant la commission sont :

Liste majoritaire :

- Mme Valérie BECKER
- Mme Isabelle KIENTZ
- M. Jean-Daniel MOCHEL

Liste d'opposition :

- Mme Cécile SCHABER
- M. Robert METZ

23-09/058 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Fête Séniors : La fête est décalée au dimanche 17 décembre à la salle communale de Sessenheim. Une réunion avec la Commission Culturelle et CCAS sera organisée.
- Site Internet : sessenheim.fr (à taper dans la barre Google) – Souci de propriété avec ancien site.
- Chasse : la consultation des propriétaires a été faite ; il sera procédé à la redistribution entre les propriétaires
- Journée Citoyenne : Samedi 14 octobre 2023 à 8 h 30.
- Art&Artisanat : 25 et 26 novembre ; publicité à lancer.
- Téléthon : Journée Dampfnudle - samedi 9 décembre (Mochel, Hirsch, Mack, Robert, Riedinger A, Riedinger P.)
- Place de la Mairie : les travaux sont en phase finale.
- Mairie de Schirrhein : Invitation pour une marche inaugurale tout au long du parcours de santé le 24 septembre à 10h00.
- Lotissement les Jardins de Goethe 1^{ère} tranche : la voirie définitive sera réalisée 2^{ème} quinzaine du mois d'octobre. Voir avec Terra Due pour les plaques nom de rue.
- Camionnette communale : le remplacement est nécessaire ; des prospections sont en cours.
- PLUi – Zonage des terrains : M. Robert Metz a pris contact avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan concernant les différentes zones qui ont changées de zonage. Une délibération du 9 septembre 2019 reprend ces axes en tenant compte de la Loi Grenelle de 2010.